

Commission Terrains, Forêt, Environnement, Sécurité

Lundi 21 février 2022 - 17h30

Présents : Cédric PIERREL, Didier HOUOT, Emmanuelle AUBERT, Philippe CUNY, Jean-Michel PHILIPPE, Michaël ROHR, Ludovic VINCENT, Rémi DECOMBE

Excusés : Charlotte SEHR, Marie-Agnès GROSJEAN, Yannick PIQUÉE, Willy LANGLOIS

Absents : Cathy TRUFFIN, Céline DUC-GRANDEMANGE

Acquisition de terrains à Madame Colette LAMIELLE et Monsieur et Madame ABEL

M. PIERREL rappelle que le conseil municipal a voté l'achat des terrains situés en zone Agricole de Mme LAMIELLE par délibération n° 155/2020 du 02 novembre 2020, 12 500 m² pour 18 000 €.

Cependant, il informe que Mme LAMIELLE est gênée pour cette vente par l'absence de droit de passage permettant le désenclavement de la partie constructible de ses terrains, qui ne font pas partie de la vente.

Ce droit de passage semble existant mais une erreur de cadastre l'a supprimé et la procédure pour en récupérer le bénéfice peut être longue, coûteuse et incertaine.

Afin de permettre que la vente se fasse sans gêner l'urbanisation potentielle de cette partie, M. PIERREL propose d'acheter la totalité des terrains, partie constructible comprise, et d'acheter une partie de parcelle voisine à M. et Mme ABEL pour y permettre l'accès depuis la route (60 m² au prix de 1 800 €).

La partie constructible (non-viabilisée) est estimée par le service des domaines à 35 000 € pour 1 624 m². Cette partie serait ensuite revendue à des particuliers pour terrain à bâtir, deux parcelles pouvant être créées.

M. PIERREL rappelle que l'intégration de cette partie supplémentaire permettrait donc la vente des terrains situés en zone agricole dont l'emprise est nécessaire pour les réseaux et le parcellaire d'une partie du lotissement des Roches de Fontaine.

Il rappelle également qu'un échange était susceptible d'être conclu avec M. GUSTIN pour les terrains en partie basse : 913 m² de non-constructible contre 38 m² de constructible permettant de créer le cheminement piéton du lotissement vers l'arrêt de bus rue du Moulin.

La commission terrains, à l'unanimité des membres présents, rend un avis favorable à cette proposition, qui sera débattue lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50.

Vagney, le 3 mars 2022

Le vice-président de la Commission,
Cédric PIERREL

